



CONTRAT MORAL

ENTRE LES ELEVES, LEURS PARENTS, L'ETABLISSEMENT

A l'occasion de l'échange franco-allemand, votre enfant va partager la vie d'un jeune allemand et de sa famille pendant une semaine. A votre tour, vous accueillerez le correspondant de votre enfant chez vous. Les professeurs seront vos interlocuteurs directs. Pour le bon déroulement de l'échange, merci de bien vouloir lire attentivement et signer le « contrat moral » ci-dessous qui tient lieu d'engagement.

Les parents s'engagent :

- A accueillir le correspondant allemand, à veiller à son bien-être au sein de la famille, à lui faire partager leur mode de vie et à lui faire découvrir la culture française et la région,
- A lui garantir de bonnes conditions d'hygiène, à veiller à sa sécurité pendant les temps libres le soir et le week-end,
- A assumer l'autorité parentale hors des temps scolaires et à prendre pour le correspondant comme pour son propre enfant les décisions de bon sens qui en découlent (durée des sorties, heure de retour, endroits fréquentés ou interdits)
- A accepter le mode de vie de la famille allemande et à transférer aux parents du correspondant l'autorité parentale pendant le séjour du français en Allemagne.

Lors de l'échange, les élèves, qui ont conscience d'être des ambassadeurs de leur culture et de leur pays doivent se montrer exemplaires.

Les élèves s'engagent donc :

- A se montrer **curieux et intéressés** par la découverte d'une autre culture : la famille d'accueil n'étant pas un hôtel, l'élève doit faire l'effort de s'intégrer à la vie de la famille et se montrer poli : en faisant l'effort de parler allemand (c'est l'occasion de progresser vraiment), en goûtant aux plats qu'on lui propose, en participant à la vie de la famille, en proposant son aide pour mettre la table par exemple, en faisant son lit et en rangeant ses affaires personnelles, en ayant une bonne hygiène corporelle, **en limitant l'utilisation du téléphone portable en présence de la famille**, etc...
- A respecter scrupuleusement les consignes données par les professeurs et les familles (horaires, lieux de RDV, **rester en groupe d'au moins 3 élèves pendant les temps libres ...**)

- A se montrer **respectueux et tolérant** de tous et à adopter un comportement correct, à tout moment et en tous lieux (collège allemand, dans les transports, hébergements, commerces, visites, etc...)
- A **éviter tout comportement à risque** (consommation de tabac, d'alcool, ou de toutes autres substances nocives, possession d'objets dangereux, auto-stop ...)
- A trouver un camarade en France qui **récupère les cours** qui ont eu lieu pendant son absence et à rattraper le travail scolaire,
- A adopter en France envers son/sa correspondant(e) un comportement hospitalier et ouvert, c'est-à-dire **s'occuper de lui/elle comme il aimerait qu'il/elle s'occupe de lui en Allemagne** (l'intégrer à ses activités, lui donner des explications, lui présenter ses camarades, ne pas l'ignorer même s'ils n'ont pas beaucoup de points communs)
- A **signaler aux professeurs organisateurs tout problème rencontré**, mal-être ou danger éventuel.

Autres précisions :

- Nous vous rappelons que tout médicament doit être accompagné d'une ordonnance.
- La législation allemande concernant le vol étant très rigoureuse, toute tentative de vol peut être sévèrement réprimée par une forte amende et un passage en jugement.
- Le téléchargement de films ou de musique est strictement interdit et sévèrement puni par la loi allemande (document ci-joint à lire très attentivement)
- Votre enfant est responsable de ses affaires personnelles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'objets perdus.

Tout élève qui viendrait à contrevenir à ces règles de vie et qui perturberait ainsi le bon déroulement du séjour serait immédiatement rapatrié en France aux frais de la famille. Tout incident à caractère disciplinaire constaté durant le séjour sera sanctionné au retour en France dans le cadre de l'application des procédures disciplinaires figurant au règlement intérieur de l'établissement.